

Sainte Marie, le 24 novembre 2014

☎ 03-81-93-41-45 – Fax. 03-81-93-19-34

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2014

.....
Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 21 novembre 2014 à 18 heures en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric - BRESSON Béatrice - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - PARROD Olivier - VALLAT Stéphanie - VIEILLE Sébastien.

Etait absente excusée : GUERITTOT Geneviève.

Etait absent : BOYER Georges.

Mme Stéphanie VALLAT a été nommée secrétaire.

Compte rendu du 30 octobre 2014 approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Affaires scolaires - Périscolaire

La fête de Noël des écoles aura lieu le jeudi 18 décembre 2014 à la salle des associations de Sainte-Marie.

Arrivée de Monsieur Frédéric BIRINGER à 18h20 et de Madame Gaëlle GLAUSER à 18h22.

Bâtiments - Cimetière

La pose des détecteurs de fumée a débuté, le coût total est de 149 euros.

Voirie Assainissement

Arrivée de Madame Claire EMONIN à 18h25.

Le responsable de la commission présente un bilan de l'enfouissement des réseaux secs rue de Lougres.

Coût de la 1^{ère} tranche des travaux pour la commune : 84 755 €

Coût de la 2^{ème} tranche : 111 077 €

Aménagement du territoire

En cours :

DP :

PELOT Gérard – 10 rue de Saint Julien – Pose de 2 fenêtres de toit.

Retour DDT :

DP :

HAFFNER Daniel – 17 rue des Moulins à Vent – Création de terrasse et avancée de toiture –
ACCORDÉE LE 04/11/2014.

Aménagement du Centre Bourg

La responsable de la commission présente une première esquisse fonctionnelle pour l'aménagement du Centre Bourg.

Cette esquisse prévoit une zone d'habitat et une zone de services desservies par une liaison douce et deux accès routiers. (cf. plan annexé).

Arrivée de Monsieur Sébastien VIEILLE à 18h30.

ACHAT DE TERRAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition du terrain cadastré Z397 appartenant à M. CHAVEY Jean-Pierre, d'une superficie de 11 107 m³ et dont le compromis de vente a été signé le 17 juin 2013.

Ce terrain se décompose en 2 zones :

- Partie type AU1 d'une superficie de 4706 m² négociée au prix de 17€ le m²
- Partie type U Equipement d'une superficie de 6401 m² négociée à 6€ le m²

Soit une transaction de 116 408 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour acheter la parcelle Z 397, d'une superficie de 111,07 ares pour un montant global de 116 408 €.

RÉVISION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, que les tarifs suivants soient appliqués, à compter du 1^{er} janvier 2015:

Salle des Associations

Habitants du village

- Banquets (repas, mariage...) : 140 €
- Le jour supplémentaire : 60 €
- Apéritif : 65 €
- Séminaire : 55 €

Habitants et associations extérieures

- Banquets (repas, mariage...) : 490 €
- Le jour supplémentaire : 100 €
- Apéritif : 170 €
- Séminaire : 130 €
- Spectacle : 340 €

Associations communales : souper dansant ou spectacle gratuit, après accord du Conseil Municipal.

Le tarif « habitant du village » est applicable uniquement aux habitants de la commune en vue d'une fête familiale strictement personnelle.

En cas de dédit, le chèque d'avance encaissé lors de la réservation ne sera pas remboursé, sauf si la salle est relouée.

Les réunions de fonctionnement et d'information à caractère communal sont gratuites (Communauté de Communes, SIVU, vente de bois...)

Une participation pour les frais d'électricité sera demandée soit :

- tarif jour : 0.17 € / kwh
- tarif nuit : 0.12 € / kwh

Des relevés du compteur seront donc réalisés avec le locataire lors de la remise des clés.

Salle du Préau

- le week-end : 65 €
- la journée : 40 €

La salle du préau est réservée uniquement aux habitants de Sainte-Marie, pour une manifestation à caractère familiale SEULEMENT.

Location de chasse : 45 €

Licence débit de boisson : 45 €

Chauffage logement au-dessus mairie : par mois

- Melle MARCHAND Christine : 70 €
- M. et MME BERTIN Emmanuel : 100 €

Concession cimetièrè :

- durée 30 ans :

- Columbarium : 650 €

- Concession simple : 70 €
- Concession double : 140 €
- durée 50 ans :
- Columbarium : 960 €
- Concession simple : 110 €
- Concession double : 220 €

- Jardin du souvenir : 50 €

Distillation : 15 € la journée

Pressoir : 20 € la journée

Droit de place : Forfait de 3 mois : 5 mètres linéaires pour 60 euros.

Forfait de 3 mois : le mètre linéaire supplémentaire pour 12 euros.

Forfait journalier ponctuel est de 15 €.

Ces forfaits sont à payer obligatoirement en début de période.

Droit de place des forains

Sur proposition, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, pour que soit appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2015 le tarif de droit de place de 0.60 € le m², plus un droit de place fixe de 10 € aux propriétaires de manège, au profit du Comité des Fêtes de Sainte-Marie.

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Le Conseil Municipal exonère l'ensemble des associations de la commune de Sainte-Marie de la taxe sur les spectacles pour l'année 2015.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

PRIX DE LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté sur les prix des fermages émanant de la Préfecture pour fixer le prix des terrains communaux pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de la location des terrains communaux à vocation agricole à 89.17 € l'hectare à compter du 1^{er} janvier 2015.

Sont concernées les personnes suivantes :

-BAINIER Bertrand : 1ha50

-RIGOULOT Denis : 2ha40

-BOITEAUX Jean-Noël : 5ha60

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre, avec un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, à un avancement de grade pour l'année 2015. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit ouvrir le poste correspondant.

Service administratif : un employé au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe peut être nommé au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015.

PRIX DE VENTE DES TABLES DE L'ÉCOLE

Lors du précédent Conseil Municipal, le Maire avait proposé la vente de quelques anciennes tables d'école. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le prix d'une table double à 10 € et celui d'une table simple à 5 €.

Le lieu, la date et l'heure de la vente se feront par voie d'affichage et d'information sur le site internet.

A 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire, Ph. RINGENBACH